



Montreuil, le 12 septembre 2022

## **« Fin de l'abondance et de l'insouciance » : c'est déjà le cas depuis longtemps dans les CROUS, monsieur le Président !**

De quelle abondance parle le président Macron ? De l'abondance des agents publics dont les salaires sont bloqués depuis des années ?? De celle des personnels ouvriers ou administratifs des CROUS dont les grilles salariales s'enlisent au niveau du salaire minimum ?

L'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice annoncée en juillet dernier par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques avait pour objectif qu'aucun personnel ne perçoive un traitement indiciaire brut inférieur au SMIC, et ainsi mettre fin à une situation scandaleuse et explosive. Mais, contrairement aux engagements du gouvernement, il n'y aura pas de nouvelle augmentation en octobre 2022...

Cette augmentation minime de 3.5% entérine et perpétue pour l'ensemble des personnels la perte de pouvoir d'achat et le décrochage de leur salaire par rapport à l'inflation.

Les augmentations successives du SMIC ont plongé les 7 premiers échelons du grade C1, la presque totalité de l'échelle 3 des PO, ainsi que les premiers échelons du grade C2 (principal de 2ème classe) et de l'échelle 4 des PO au minimum de traitement fonction publique !!

Les agents positionnés dans ces échelons se retrouvent ainsi condamnés à percevoir le même salaire pendant un nombre d'années indéterminé, le minimum de traitement fonction publique à l'indice majoré 352, et cela jusqu'à ce qu'ils franchissent à nouveau « à l'ancienneté » la barre de cet IM 352.

Cette politique se produit alors même que les dividendes versés aux actionnaires privés ont atteint des sommets hallucinants au second trimestre 2022 avec des montants supérieurs à 40 milliards d'euros.

Les personnels ouvriers et administratifs des CROUS, comme tous les agents de la Fonction publique, font le constat de la dégradation de leur pouvoir d'achat, mais aussi de la dégradation de leurs conditions de travail, de la baisse continue de moyens en personnels et en matériels, de la surcharge de travail, du manque de promotions et de réelles requalifications de postes.

### **New DAPOOUS : la goutte d'eau qui va faire déborder le vase ?**

En cette rentrée, le CNOUS convoque les organisations syndicales à un Groupe de travail sur le « New DAPOOUS » (15 septembre), c'est-à-dire l'actualisation du texte régissant le statut des personnels ouvriers non titularisés lors de la fonctionnarisation.

En effet, depuis la fonctionnarisation (2018), les droits et les grilles indiciaires des PO ont été totalement gelés, mettant un brutal coup d'arrêt aux carrières et rémunérations de milliers d'agents. Durant l'année 2021/2022, Madame la Présidente du CNOUS avait annoncé un dégel et une actualisation de ce texte, ce qui a suscité un peu d'espoir pour les agents concernés.

Or, que constate-t-on à la lecture de ce « projet » de New DAPOOUS ?

D'abord qu'il est déjà signé depuis le 2 juin par le CNOUS et les différents représentants des ministères de tutelle !! Dans ces conditions, qu'y a-t-il à négocier ? Est-ce cela le dialogue social avec les représentants des personnels que le CNOUS prétend respecter ?

Ensuite à la lecture de ce nouveau DAPOOUS, on ne peut que craindre la possible dégradation de nos métiers et de nos conditions de travail, entérinant le fait que les PO-DAPOOUS ne sont plus qu'une sous classe de travailleurs des CROUS (merci la fonctionnarisation !).

Concrètement, ce texte fait apparaître :

- La fin des métiers DAPOOUS et la généralisation de la référence aux emplois (BAP) des ITRF (donc un métier comme celui de plongeur peut disparaître)
- Le remplacement des qualifications par les fonctions
- La suppression du recrutement externe. Il ne reste donc que les examens prof internes.
- La fin des heures supplémentaires payées automatiquement (Ils cassent ainsi la circulaire RTT !). La récupération devient la norme, la rémunération est soumise à l'accord du DG.
- Plus de notation, mais une « appréciation » (difficile pour les Bonifications),
- Le retour de la Liste d'aptitude, mais soumise aux LDG, c'est-à-dire absence de contrôle des OS

Par contre, on note l'absence de mesure pour de réelles revalorisations salariales :

- Pas de grilles de rémunération (donc pas de régularisation vis à vis des ITRF)
- Pas non plus d'augmentation de l'ISF

On le voit : loin d'être un progrès, ce « retour des DAPOOUS » n'a été écrit que dans le but de saper encore un peu plus les droits et garanties des PO ! Sachant que ce texte a déjà été signé par les tutelles, qui peut croire que le CNOUS acceptera des amendements en profondeurs ?

Pour FO ESR, tant le procédé utilisé que les évolutions contenues dans le texte sont inacceptables !

### **Toutes ces mesures écrasent encore un peu plus les agents des CROUS !**

Les Crous vont subir de plein fouet l'inflation et les mesures prises par l'état (repas à 1 €, gel des loyer) : le gouvernement va t'il compenser l'augmentation des coûts (fluide, alimentation) ? Les CROUS devront-ils prendre en charge ces coûts sur leurs faibles ressources, au risque de se mettre encore plus « dans le rouge » ? Et donc, les agents seront-ils encore une fois la variable d'ajustement de décisions qu'ils n'ont pas prises ?

Pour FO ESR, il est urgent de se mobiliser autour des revendications suivantes :

- Revalorisation immédiate d'au moins 23% de la valeur du point d'indice gelé depuis 2010
- Augmentation immédiate de 183€ nets/mois pour tous les agents, quels que soient leur statut
- Plan massif de titularisation des contractuels
- Arrêt immédiat des suppressions de postes ; création des postes à hauteur des besoins !
- Revalorisation des grilles indiciaires DAPOOUS et de l'ISF
- Abandon de la Loi de transformation de la fonction publique !

**Vous aussi, rejoignez FORCE OUVRIERE !  
En décembre 2022, votez FO ESR !!**